

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : FL Industrie

Site inspecté : Valréas

Date de l'inspection: 17/04/19


INSPECTION

Constat de l'inspecteur : LES REGISTRES DECHETS ENTRANTS ET SORTANTS SONT INCOMPLETS ET NE PERMETTENT PAS DE DETERMINER L'HISTORIQUE D'UN DECHET ENTRE SON ENTREE SUR SITE ET SON TRAITEMENT FINAL

Ecart aux dispositions de : Articles 1 et 2 de l'Arrêté du 29 février 2012 fixant le contenu des registres
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Durieux Sect Président

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Choix d'un partenaire informatique pour mettre en place la corrélation entre nos données et la réglementation des registres des déchets
Délais de réalisation 2 mois

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

Test de deux logiciels permettent la traçabilité des déchets et conformes en contenu vis à vis de l'AM du 29/2/12.

L'inspection le : 27/6/19

Fiche soldée le : 27/6/19



FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : FL Industrie

Site inspecté : Valréas

Date de l'inspection: 17/04/19

INSPECTION

Constat de l'inspecteur : L'EXPLOITANT NE DISPOSE PAS D'UN CONTRAT AVEC UN ECO-ORGANISME OU AVEC UN OPERATEUR DE TRAITEMENT SOUS CONTRAT AVEC UN ECO-ORGANISME POUR LA GESTION DES DEEE

Ecart aux dispositions de : Article R.543-200-1 du code de l'environnement
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement


Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



Quercy Fer President

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Rendez vous pris avec notre Partenaire de Traitement sous contrat avec les éco organismes pour établir un contrat mensuel.

Mise en place pour le mois de juin 2019

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

Contrat établi avec Rensi Réparation (sous contrat ESRI)

L'inspection le : 24/06/19

Fiche soldée le : 24/06/19



DREAL